

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fin de la session parlementaire à l'Assemblée nationale L'UMQ constate des progrès significatifs pour les municipalités

Montréal, le 9 décembre 2011 – L'Union des municipalités du Québec (UMQ) dresse un bilan plutôt positif de la dernière session parlementaire. Plusieurs dossiers prioritaires pour l'UMQ ont reçu une écoute attentive de la part du gouvernement et se sont soldés en gains majeurs pour le milieu municipal. « *Tout au long des onze semaines qu'a duré cette session d'automne, l'UMQ a poursuivi ses travaux et ses représentations sur la base de ce qui la caractérise depuis plus de 90 ans : le dialogue constructif et l'ouverture d'esprit. Nous continuerons dans cette même voie au cours des prochains mois afin que nos démarches continuent à porter leurs fruits* », a déclaré le président de l'UMQ et maire de Rimouski, monsieur Éric Forest.

Aménagement durable du territoire et de l'urbanisme

Pour l'UMQ, le dépôt en décembre du projet de loi n° 47 sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme (LADTU), est un pas important vers la réforme de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une réforme majeure pour le milieu municipal. L'UMQ estime que la finalité doit être une loi simplifiée et allégée, offrant une plus grande autonomie aux élus municipaux dans l'aménagement et le développement de leur territoire. L'UMQ l'analysera en profondeur pour s'assurer que les principaux changements instaurés par celui-ci ayant trait aux pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement du territoire satisfassent aux attentes de ses membres. L'Union est heureuse de constater que des avancées importantes ont été réalisées depuis le début de cet important chantier, mais souligne qu'il reste du travail à faire. Il s'agit de l'une de ses priorités pour 2012.

Occupation et vitalité des territoires

L'UMQ est heureuse que le ministre Laurent Lessard ait donné suite à ses représentations visant à reconnaître dans la Stratégie la municipalité comme première assise territoriale d'une occupation dynamique et l'élu municipal comme chef de file du développement des territoires. De plus, le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi-cadre répond à sa demande pour que la vitalité des territoires devienne un enjeu transversal à toutes les missions de l'État et que les actions soient pérennes. C'est une des raisons qui avait motivé l'UMQ, en 2008, à demander la nomination d'un ministre responsable de l'occupation du territoire.

L'UMQ a salué la détermination du ministre et son écoute dans ce dossier aux multiples ramifications. L'adoption du projet de loi amènera les ministères à mieux structurer et concerter leurs actions. Les collectivités, et plus particulièrement les citoyens, seront les grands gagnants du déploiement de cette stratégie puisque les politiques et les programmes seront mieux adaptés aux particularités locales.

Omnibus (projet de loi n° 30)

L'adoption du projet de loi n° 30 permet aux municipalités d'utiliser un nouveau processus d'appel d'offres permettant des discussions et des négociations avec les soumissionnaires afin d'en arriver à des propositions qui soient encore plus à l'avantage des citoyens tout en maintenant les plus hauts standards de transparence et d'éthique.

Au cours de cette session, l'UMQ a aussi interpellé le Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, en lui demandant d'accorder de nouveaux outils aux municipalités pour favoriser la libre concurrence sur les marchés publics. L'UMQ demandait notamment le pouvoir de négocier avec le plus bas soumissionnaire et la mise en place d'un bureau municipal d'évaluation des prix permettant aux municipalités d'être mieux outillées pour détecter les situations problématiques du marché et de bien évaluer, dans une perspective comparative, les coûts des soumissions. L'UMQ est satisfaite de l'engagement du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'examiner rapidement des avenues de solution en vue de la prochaine session parlementaire.

Projet de Loi 14 sur les mines

L'UMQ est déçue que le projet de loi n° 14 *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable*, n'ait pu être adopté avant l'ajournement. Dans ce dossier, elle a toujours fait valoir une des préoccupations premières de ses membres, soit la compétence des élus municipaux de planifier l'aménagement de leur territoire. Ceux-ci ont une vision globale du développement qui tient compte à la fois des enjeux économiques, sociaux et environnementaux des communautés. Ils sont les mieux placés, compte tenu de leur proximité avec le territoire et les citoyens, pour gérer les différents usages du territoire et créer un environnement attrayant et dynamique qui permettra au Québec d'attirer et de retenir de nouvelles populations et de nouvelles entreprises.

Les élus municipaux ne souhaitent pas ralentir le développement économique et encore moins le développement minier. Ils désirent s'assurer que toutes les conditions gagnantes soient réunies. Dans ce contexte, l'UMQ est fière que le ministre Simard ait fait écho à ses demandes de soumettre l'ensemble des projets miniers au processus d'évaluation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'UMQ demeurera vigilante pour s'assurer que les dispositions légales se traduisent dans un cadre réglementaire à l'intérieur duquel les élus locaux pourront faire valoir les attributs propres à leur territoire.

Loi sur la police

Lors des consultations sur le projet de loi n° 31 concernant l'organisation des services policiers, l'UMQ a défendu l'autonomie municipale en matière d'organisation policière. La sécurité publique et l'organisation des services policiers ont toujours été une préoccupation importante pour l'UMQ, et ce, dans le respect de l'autonomie municipale et du droit de gestion reconnu aux municipalités à cet égard. Le projet de loi est en grande partie fidèle à ces principes, mais certaines dispositions méritent d'être bonifiées afin de mieux répondre aux besoins des municipalités. L'UMQ a émis des réserves quant au processus de consultation publique obligatoire pour les municipalités de plus de 50 000 habitants souhaitant être desservies par la SQ prévu dans le projet de loi. Dans le contexte d'aujourd'hui, la consultation et la participation citoyenne sont des piliers essentiels à l'adhésion des citoyens aux projets municipaux. Il existe différentes manières de consulter la population, l'UMQ considère cependant que celle proposée dans le projet de loi ne respecte pas l'autonomie municipale.

Régimes de retraite municipaux

Cette session parlementaire a aussi permis l'adoption du projet de loi modifiant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* en vue de prolonger certaines mesures d'atténuation des effets de la crise financière de 2008 à l'égard des régimes de retraite du secteur privé. Pour le monde municipal, des mesures structurantes sont nécessaires. Cet automne, l'UMQ a tiré la sonnette d'alarme afin que l'on trouve une solution à cette problématique qui fait en sorte que les municipalités québécoises engloutissent annuellement des centaines de millions de dollars pour tenir à flots les régimes de retraite. L'UMQ demande l'adoption d'une loi obligeant les participants à un régime de retraite à prestations déterminées, de renégocier les conditions prévues au régime, afin d'en réduire les coûts et de mieux tenir compte des réalités économiques et démographiques. Il s'agit d'un autre dossier qui sera prioritaire en 2012.

À propos de l'UMQ

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs. Sa structure, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de cinq millions de citoyennes et de citoyens qui représentent 80 % du territoire.

- 30 -

Source : **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Renseignements : François Sormany
Directeur des communications
Tél. : 514 282-7700, poste 265
Cellulaire : 514 910-7272
fsormany@umq.qc.ca